



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE**

## **RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

-----

**N° 36 du 15 mai 2019**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) rubrique Publications.

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

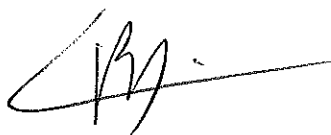
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS  
Bureau de la logistique et du courrier / LB

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 15 mai 2019 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr).

A Angers, le 15 mai 2019  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) rubrique Publications.

RAA spécial N° 36 du 15 mai 2019

## **SOMMAIRE**

### ***I - ARRÊTÉS***

#### **PRÉFECTURE**

##### **Direction de la réglementation et des collectivités locales**

- Arrêté DRCL-BRE n°2019-95 du 10 mai 2019 modifiant les lieux de bureaux de vote aux élections européennes du 26 mai – modificatif 2

##### **Direction de l'interministérialité et du développement durable**

- Arrêté DIDD-BPEF n°2019-134 du 10 mai 2019 actualisant la composition de la commission de la nature, des paysages et des sites – formation «sites et paysages»

#### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

- Arrêté DDT-SG n°2019-5-1 du 13 mai 2019 portant subdélégation de signature en matière administrative

- Arrêté DDT-SG n°2019-5-2 du 13 mai 2019 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

#### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

- Arrêté DDFIP-SG n°2019-41 du 14 mai 2019 portant subdélégation de signature en matière de Domaines

- Arrêté DDFIP n°2019-42 du 14 mai 2019 portant délégation de signature à Mme GABOREAU en matière de contentieux et gracieux fiscal par le responsable du service des impôts des entreprises d'Angers Ouest

#### **DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES , DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI – unité départementale**

- Arrêté DIRECCTE UD-SG n°2019-12 du 13 mai 2019 portant subdélégation de signature du directeur régional en matière de métrologie

- Arrêté DIRECCTE UD-SG n°2019-13 du 13 mai 2019 portant subdélégation de signature du directeur régional en matière de BOP 723

- Arrêté DIRECCTE UD-SG n°2019-14 du 13 mai 2019 portant subdélégation de signature permanente du directeur régional

- Arrêté DIRECCTE UD n°DIDD-BCI-2019-35 du 14 mai 2019 actualisant la composition de la commission de l'emploi et de l'insertion (CODEI) et de ses deux formations spécialisées

## **II - AUTRES**

### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

- décision DDFIP n°2019-38 du 13 mai 2019 portant subdélégation de signature de M. GUERINEAU en matière d'ordonnancement secondaire
- décision DDFIP n°2019-39 du 13 mai 2019 portant subdélégation de signature de M. TOURPIN en matière d'ordonnancement secondaire
- décision DDFIP n°2019-40 du 13 mai 2019 portant subdélégation de signature de M. GUERINEAU en matière d'ordonnancement secondaire pour la gestion de la cité administrative

## ***I - ARRÊTÉS***





PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de la réglementation  
et des collectivités locales  
Bureau de la réglementation et  
des élections

Arrêté modificatif 2 - DRCL/BRE n° 95  
Élections européennes du 26 mai 2019.  
Modifications lieux de bureaux de vote

**Le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code électoral et notamment l'article 40 ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BRE n° 2019-40 du 13 février 2019 fixant les nombres, emplacements et périmètre des bureaux de vote dans le département de Maine-et-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BRE/ n°92 du 6 mai 2019 portant modifications des lieux de bureau de vote pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019 ;

VU la demande du maire de la commune de Loire-Authion ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral DRCL/BRE/ n° 92 du 6 mai 2019 portant modifications des lieux de bureaux de vote pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019 est modifié ainsi qu'il suit :

**Loire-Authion**

Bureaux de vote n° 6 et 7  
École maternelle « Le Chat Botté »  
1 rue Maurice Chartier  
commune déléguée de Brain-sur-l'Authion.

Le reste demeure sans changement.

./...

0005

**Article 2** : La secrétaire générale de la préfecture et le maire des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il sera affiché et déposé dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à ANGERS, le 10 MAI 2019

Pour le Préfet absent,  
la Secrétaire générale de la préfecture

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned above the name Magali DAVERTON.

Magali DAVERTON





PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PREFECTURE  
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
Bureau des procédures environnementales et foncières

Arrêté DIDD-BPEF 2019 n° 134

**Commission départementale de la nature,  
des paysages et des sites de Maine-et-Loire  
Formation spécialisée  
dite « des sites et des paysages »**

**Composition  
Renouvellement 2018  
modificatif n°2**

### **ARRETE**

**Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 341-16 et R 341-16 à R 341-25 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment le chapitre III ;

Vu l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

Vu le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-2006 n° 684 du 20 novembre 2006 portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD-2015 n°405 du 17 novembre 2015 modifié, portant renouvellement de la composition de la formation spécialisée dite «des sites et paysages» de ladite commission ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF n°2018-246 du 9 octobre 2018 portant modification de l'arrêté préfectoral D3-2006 n° 684 du 20 novembre 2006 ;

.../...

Vu l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF n°2018-261 du 18 octobre 2018 portant renouvellement de la commission départementale de la nature des paysages et des sites dans sa formation dite « des sites et des paysages » ;

Vu la désignation de l'association CPIE Loire Anjou ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la formation spécialisée dite «des sites et paysages» ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** L'article 2 de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF n°2018-261 du 16 octobre 2018 est modifié ainsi qu'il suit *(les modifications figurent en gras dans le texte)*.

« Lorsqu'elle est consultée pour un projet d'installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, la formation spécialisée dite «des sites et paysages» de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire s'établit comme suit :

A) Collège des représentants des services de l'Etat, membres de droit :

- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- la directrice régionale des affaires culturelles ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le directeur de l'interministérialité et du développement durable ou son représentant,
- la directrice des archives départementales ou son représentant,

B) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des représentants d'établissements publics de coopération intercommunale :

- Madame Marie-Josèphe HAMARD, conseillère départementale,
- Monsieur André MARCHAND, représentant de la communauté urbaine Angers Loire Métropole,
- Monsieur Eric POUDRAY, représentant de la communauté d'agglomération Agglomération du Choletais,
- Madame Elisabeth ENGUEHARD, représentante de la commune de Gennes-Val-de-Loire,
- Madame Régine CATIN, maire de Fontevraud-l'Abbaye,

C) Collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, et de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

- Monsieur Laurent LELORE, représentant de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire,

-Monsieur Loïc BIDAULT, représentant de l'association «la Sauvegarde de l'Anjou»,

-Monsieur Jean-Pierre MORON, représentant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux,

-Madame Mélanie CHOLLET, représentante du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine,

**-M. Dorian ANGOT, représentant de l'association CPIE Loire Anjou,**

D) Collège des personnes ayant compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysages, d'architecture et d'environnement

-Monsieur Gérard THIERRY, conseiller de l'Ordre des Architectes,

-Monsieur Etienne VACQUET, représentant de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France,

-Monsieur Guy MASSIN-LE-GOFF représentant de l'association «Les Amis du Vieil Angers»,

-Monsieur Arnaud Bernard de LAJARTRE, enseignant-chercheur à la faculté de droit d'Angers,

-Monsieur Quentin CHIRON (*AboWIND*), représentant de France Energie Eolienne ou Madame Chantal BOUESSAY (*Engie Green*) représentant le Syndicat des Energies Renouvelables ».

**Article 2 :** Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF n°2018-261 du 18 octobre 2018 restent inchangées.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des membres de la formation.

Angers, le

10 MAI 2019

Pour le Préfet absent,  
la Secrétaire Générale de la Préfecture,

  
Magali DAVERTON

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de Maine-et-Loire et d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la dernière notification aux intéressés. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site: [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*





PREFET DE MAINE ET LOIRE

**Direction départementale des territoires**

**Secrétariat général**

Affaires juridiques et contrôle de légalité

**Arrêté DDT 49/SG n° 2019-05-01**

**Décision de subdélégation de signature en matière administrative**

**ARRÊTÉ**

**La secrétaire générale  
Chargée de l'administration de l'État  
dans le département de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le décret n° 2009-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales des territoires,

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Bernard GONZALEZ en qualité de Préfet de Maine-et-Loire,

VU le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Madame Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de Secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II),

VU l'arrêté du Premier ministre du 13 février 2017 portant nomination de Monsieur Didier GÉRARD en qualité de Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté du Premier ministre du 16 octobre 2017 portant nomination de Madame Morgan PRIOL en qualité de Directrice départementale adjointe des territoires de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SG/MPCC n°2019-28 du 9 mai 2019 donnant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Didier GÉRARD, directeur départemental des territoires,

Sur proposition du Directeur départemental des territoires,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Subdélégation générale de signature est donnée à Madame Morgan PRIOL, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes décisions, documents et correspondances se rapportant aux pouvoirs détaillés dans l'annexe jointe à l'arrêté préfectoral de délégation de signature SG/MPCC n°2019-28 du 9 mai 2019 susvisé et récapitulés dans l'annexe jointe à la présente décision, à l'exception des matières citées au 1- du premier article de délégation susvisé.

### ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée nominativement à tous les chefs de service et à certains chefs d'unités et agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions, documents et correspondances se rapportant aux matières détaillées dans l'annexe jointe à l'arrêté préfectoral de délégation de signature SG/MPCC n°2019-28 du 9 mai 2019 susvisé et récapitulées dans l'annexe jointe à la présente décision, à l'exception des matières citées au 1- du premier article de l'arrêté de délégation susvisé.

Les subdélégués ainsi désignés bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

### ARTICLE 3 :

L'arrêté DDT 49/SG n°2019-03-01 du 27 mars 2019 portant subdélégation de signature de Monsieur Didier GÉRARD, directeur départemental des territoires, à certains de ses collaborateurs, est abrogé.

### ARTICLE 4 :

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers le 13 mai 2019  
pour la Secrétaire générale,  
chargée de l'administration de l'État dans le Maine-et-Loire,  
et par délégation,  
le Directeur départemental des territoires,

  
Didier GERARD

ANNEXE à l'arrêté DDT 49/SG n° 2019-05-01 du 13 mai 2019

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	<b>1- ADMINISTRATION GENERALE</b>		
	<i>a – Actes de gestion courante des personnels affectés en direction départementale des territoires :</i>		
A1 a1	1- Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail et des autorisations d'absence, à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical. 2- Octroi des congés aux fonctionnaires stagiaires de l'État, prévus par le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994.	SG SG SG SG SG SG DIR/CG DIR/MDDCT DIR/MDDCT SEEF SEEF SEEF SEEF SEEF SCHV SCHV SCHV SCHV SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC SEA SEA SEA SEA	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christophe BERTHOMÉ Caroline MAROLLEAU Christelle FLORTE Nelly LENOIR Christine ZAZZARON Patrick BUOB Denis BALCON Philippe TJOU Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER Laurent MAILLARD David MOUSSAY Jean-Luc MALGAT Marie-Isabelle LEMIERRE Sylvain MAURICE Bérénice NÉRON François BLINEAU Luc MOREAU Florence CHEMIN Laurent GIRARD Brigitte LACOSTE Gaëlle GILET Dominique MEIGNAN Hugues MINEAU Elise SOUFFLET- LECLERC Bruno GRENON Denis BALCON Blandine DUBOIS Florence MÉGRET Martine BENOIST Didier HUCHEDÉ Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND Aurélia DOMALAIN Catherine MAINGAULT
A1 a2	Octroi et renouvellement des congés de maladie, des congés pour accident du travail ou maladie professionnelle, des congés de longue maladie et des congés de longue durée.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 a3	Octroi des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié, y compris pour raison thérapeutique.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 a4	Autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 a5	Décision d'autorisation de retour dans l'exercice des fonctions à temps plein.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 a6	Décision relative à l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 a7	Sanctions disciplinaires : Avertissement et blâme.		
A1 a8	Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité.		
A1 a9	Établissement et signature des cartes professionnelles et de commissionnement, à l'exclusion de celles qui permettent d'exercer des contrôles à l'extérieur du département.		
A1 a10	Décisions d'imputabilité au service des accidents de service et des accidents du travail.		
A1 a11	Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration.	SG	Olivier GUILLOU
A1 a12	Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A1 a13	Autorisation d'utiliser un véhicule de service pour les trajets domicile-travail dans le cadre d'une mission ou d'un stage.	SG SG DIR/CG DIR/MDDCT DIR/MDDCT SEA SEEF SEEF SCHV SSRGC SSRGC SSRGC SUAR SUAR	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Patrick BUOB Bruno GRENON Denis BALCON Bruno CAPDEVILLE Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Jean-Luc MALGAT Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST François BLINEAU Luc MOREAU
	<i>b – Autres actes de gestion - Personnels relevant de la gestion des ministères de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement :</i>		
A1 b1	Mise en disponibilité des fonctionnaires des catégories A, B, C, pour raison de santé.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b2	Octroi de disponibilité des fonctionnaires : • pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, • pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, • pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, • pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire, • à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b3	Affectation à un poste de travail des fonctionnaires de catégorie B lorsque cette mesure n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b4	Octroi du congé parental.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b5	Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b6	Octroi d'un congé de formation professionnelle pour les catégories A, B, C.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b7	Décision disciplinaire autre que du premier groupe, en ce qui concerne les personnels des catégories C, les agents non titulaires et les personnels d'exploitation - spécialité routes-bases aériennes.		
A1 b8	Décision de réintégration au terme d'un congé de longue maladie ou de longue durée.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b9	Décision de reprise à plein temps au terme d'un temps partiel thérapeutique.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b11	Notification de l'ordre de maintien dans l'emploi.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b12	Création et modification de la composition de la commission consultative paritaire locale propre aux ouvriers des parcs et ateliers.		
A1 b13	Mise en cessation progressive d'activité des ouvriers des parcs et ateliers.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b14	Décisions d'octroi de congés spéciaux : • congé de formation professionnelle, • congé pour formation syndicale, • congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs, • congé pour période d'instruction militaire, • congé sans traitement des fonctionnaires stagiaires de l'État, • compte épargne temps (ouverture et alimentation du compte).	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX



N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A1b15	<i>Personnels d'exploitation des Travaux Publics de l'État – spécialité routes-bases aériennes et Ouvriers des parcs et ateliers</i> 1- Nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire, après concours, examen professionnel ou examen d'aptitude et inscription sur la liste d'aptitude 2- Décision d'avancement d'échelon 3- Décision de nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement 4- Décision de mutation 5- Cessation définitive de fonctions : • admission à la retraite, • acceptation de la démission, • licenciement, • radiation des cadres pour abandon de poste. • mise en cessation progressive d'activité		
A1 b16	<i>Personnels d'exploitation des Travaux Publics de l'État – spécialité routes-bases aériennes</i> 1- Évaluation, répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon 2- Arrêtés de détachement		
A1 b17	Droit d'option des agents fonctionnaires de l'État mis à disposition du département.		
A1 b18	Fixation des rentes pour accidents du travail.		
A1 b19	Octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b20	Nomination et gestion des agents recrutés sur contrat affectés dans la DDT.		
A1 b21	Affectation à un poste de travail à l'égard des agents recrutés sur contrat dépendant d'un règlement local.		
	<i>c - Responsabilité civile :</i>		
A1 c1	Règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers par l'État du fait d'accident de la circulation.		
A1 c2	Règlement amiable des dommages subis par l'État du fait d'accident de la circulation.		
A1 c3	Règlement amiable des dommages causés à des tiers par l'État hors accident de la circulation.		
	<i>d – Procédures contentieuses :</i>		
A1 d1	Mémoires et correspondances au tribunal administratif de Nantes relatifs à des recours formés contre des décisions administratives n'ayant pas un caractère réglementaire et aux recours à l'encontre des décisions individuelles prises par les commissions d'aménagement foncier.		
A1 d2	Actes de plaidoirie et présentation des observations orales prononcées au nom de l'État devant les juridictions civiles, pénales et administratives, sous réserve des observations de représentation obligatoire par avocat et de mandat légal de l'agent judiciaire du trésor, y compris ceux liés aux mesures d'expertise.	SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christelle FLORTE
A1 d3	Réplique immédiate en cas d'apport de moyens nouveaux en cours de contradictoire à l'occasion des procédures d'urgence devant les tribunaux administratifs.	SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christelle FLORTE
A1 d4	Dépôt, en urgence devant le juge administratif, de tous documents techniques, cartographiques, photographiques, etc..., nécessaires à la préservation des intérêts défendus par l'État et toutes productions avant clôture d'instruction.	SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christelle FLORTE
A1 d5	Décision à prendre par l'Etat en matière de prescription quadriennale.		
	<b>2 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER</b>		
	<i>a - Gestion et conservation du domaine public de l'État :</i>		
A2 a1	Avis du service sur les conditions d'implantation des points de vente d'hydrocarbures en vue de la délivrance par le ministère de l'attestation du droit d'approvisionnement sur routes nationales et autoroutes.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON
A 2 a2	Décisions d'inutilité du domaine (y compris domaine privé).		
A 2 a3	Décision de déclassement		
A 2 a4	Actes d'administration et de conservation du domaine public routier et autoroutier.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON
	<i>b - Exploitation du domaine public routier de l'État :</i>		
A2 b1	Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers sur routes nationales ou autoroutes.	SSRGC SSRGC SSRGC SG SG DIR/CG SEA SBEF SCHV SUAR	Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Patrick BUOB Bruno CAPDEVILLE Julien DUGUÉ Jean-Luc MALGAT François BLINEAU

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A2 b2	Autorisation permanente ou temporaire de circulation sur autoroute et voies express des véhicules et du personnel en assurant l'entretien.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST
<i>c - Circulation routière sur routes à grande circulation :</i>			
A2 c1	Avis sur la réglementation de la circulation sur les ponts.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST
A2 c2	Avis sur le régime de priorité.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST
A2 c3	Avis émis à l'occasion de travaux et consultation par le Président du Conseil départemental dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes départementales à grandes circulation hors agglomération pour la police de circulation et l'institution de restriction de vitesse.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST
A2 c4	Avis émis à l'occasion de travaux et consultation par le maire dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes à grande circulation en agglomération pour la police de circulation et l'institution de restriction de vitesse.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST
<i>d - Exploitation de l'ensemble du réseau routier :</i>			
A2 d1	Arrêté d'autorisation individuelle de transports exceptionnels.	DIR/CG SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC SG SG SEA SEEF SCHV SUAR	Patrick BUOB Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST Samuel MANCEAU Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Bruno CAPDEVILLE Julien DUGUÉ Jean-Luc MALGAT François BLINEAU
A2 d2	Retrait d'autorisation individuelle de transports exceptionnels.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST
A2 d3	Avis sur demande d'autorisation individuelle de transports exceptionnels au départ d'autres départements.	SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST Samuel MANCEAU
A2 d4	Utilisation de pneumatiques comportant des éléments métalliques susceptibles de faire saillie sur des véhicules assurant des transports de première nécessité ou de denrées périssables et des engins spéciaux utilisés pour la viabilité hivernale d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST
A2 d5	Dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circuler les dimanches et jours fériés des véhicules de transports routiers, affectés aux transports de marchandises, de plus de 7,5 tonnes en poids total en charge.	DIR/CG SSRGC SSRGC SSRGC SG SG SEA SEEF SCHV SUAR	Patrick BUOB Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Bruno CAPDEVILLE Julien DUGUÉ Jean-Luc MALGAT François BLINEAU
A2 d6	Tous courriers et décisions relatifs à une dérogation de circulation concernant un transport exceptionnel hors gabarit codé de la route pour les départements de Maine-et-Loire, de Mayenne et de la Sarthe.	DIR/CG SSRGC SSRGC SSRGC SG SG SEA SEEF SCHV SUAR	Patrick BUOB Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Bruno CAPDEVILLE Julien DUGUÉ Jean-Luc MALGAT François BLINEAU
A2 d7	Autorisations de faire circuler un petit train touristique.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST
A2 d8	Retrait d'autorisation de faire circuler un petit train touristique.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	<i>e – Transports guidés :</i>		
A2 e1	Tous courriers relatifs aux procédures de gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux ou à des modifications substantielles ; enregistrement des dossiers, demande de pièces complémentaires, prolongation de délais, enregistrement des pièces complémentaires, décision de complétude de dossiers, consultation des services et des commissions compétentes, notification de la décision du Préfet.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON
A2 e2	Tous courriers relatifs aux procédures de gestion des dossiers d'exploitation des transports guidés ; consultation des services ou des commissions compétentes, notification de la décision du Préfet.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON
	<b>3 - VOIES D'EAU</b>		
	<i>a- Gestion et conservation du domaine public fluvial :</i>		
A3 a1	Actes d'administration et de conservation du domaine public fluvial et du domaine public constitué par la levée de Loire du Val d'Authion.		
A3 a2	Autorisation d'occupation temporaire.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Didier HUCHEDÉ
A3 a3	Retrait d'autorisation d'occupation temporaire.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Didier HUCHEDÉ
A3 a4	Autorisation de prise d'eau et d'établissements temporaires.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Didier HUCHEDÉ
A3 a5	Retrait d'autorisation de prise d'eau et d'établissements temporaires.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Didier HUCHEDÉ
A3 a6	Décision d'inutilité du domaine (y compris domaine privé).		
A3 a7	Décision de déclassement		
	<i>b- Police de la navigation intérieure :</i>		
A3 b1	Autorisations de manifestations sportives, fêtes nautiques et autres manifestations qui peuvent entraîner des rassemblements de bâtiments sur les voies d'eau.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Didier HUCHEDÉ
A3 b2	Interruption et reprise de la navigation et chômage partiel.	SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC SG SG DIR/CG SEA SEEF SCHV SUAR	Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST Didier HUCHEDÉ Olivier GUILLOU Pierriek LEHOUX Patrick BUOB Bruno CAPDEVILLE Julien DUGUÉ Jean-Luc MALGAT François BLINEAU
	<b>4 – CONSTRUCTION</b>		
	<i>a- Amélioration de l'habitat :</i>		
A4 a1	Gestion des procédures de l'article 55 de la loi SRU : procédures de recensement, etc. à l'exception des arrêtés de sanctions financières.		
	<i>b- Prêts aidés par l'État pour la construction ou l'acquisition-amélioration et la démolition de logements :</i>		
A4 b1	Signature des conventions entre l'État et l'opérateur pour les prêts sociaux de location accession.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Sylvain MAURICE
A4 b2	Dérogation relative aux plafonds de ressources PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) égal à 60 % du montant déterminé par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
A4 b3	Annulation de la décision favorable lorsque les travaux n'ont pas été commencés dans un délai de dix-huit mois à compter de la date de la décision favorable.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
A4 b4	Transfert des prêts PLS aux personnes et organismes mentionnés à l'article R331-17 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH).	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Sylvain MAURICE
A4 b5	Signature des contrats d'amélioration des logements passés entre l'État et les propriétaires bailleurs.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Sylvain MAURICE
A4 b6	Prorogation du délai de justification de l'achèvement des travaux lorsque le logement a été financé par un prêt aidé par l'État.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Sylvain MAURICE

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A4 b7	Pour les logements ayant bénéficié d'aides de l'État, dérogation aux plafonds de ressources et aux conditions d'attribution, déterminée par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Sylvain MAURICE
A4 b8	Dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de la décision d'agrément et de subvention des prêts locatifs aidés, PALULOS, PLS et PSLA.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Sylvain MAURICE
A4 b9	Dérogation au taux maximum réglementaire de la subvention de l'État.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Sylvain MAURICE
A4 b10	Dérogation pour l'acquisition-amélioration dont le coût est supérieur à 90 % de la valeur de base.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Sylvain MAURICE
A4 b11	En cas de démolition totale ou partielle, décision d'accorder ou de refuser l'exonération de tout ou partie du remboursement des aides, l'autorisation du remboursement échelonné de celles-ci, et l'autorisation de continuer à rembourser les prêts aidés ou consentis par l'État selon l'échéancier initial.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
A4 b12	Décision d'accorder ou de refuser l'autorisation de démolir, de changer provisoirement ou définitivement d'usage un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré et construit avec l'aide de l'État et l'attribution des aides correspondantes.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
A4 b13	Décision d'accorder l'autorisation pour la vente de logement HLM.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
A4 b14	En cas de vente de logements conventionnés, dans un délai inférieur à 10 ans pour la construction, et de 5 ans pour l'amélioration: décision d'accorder la dérogation et de proposer un échéancier de remboursement des aides consenties par l'État.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Marie-Isabelle LEMIERRE
A4 b15	Pour le fonctionnement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : Convocations et autres courriers relatifs à la commission consultative.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
	<b>c - Section départementale du conseil régional de l'habitat et Aide personnalisée au logement :</b>		
A4 c1	Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'article L.353-2 du CCH, en application de l'article L.351-2 du même code. Courriers relatifs au fonctionnement du réseau des gestionnaires des aires d'accueil. Signature des conventions entre les collectivités et l'État relative à la gestion des aires d'accueil, pour la perception de l'allocation logement temporaire.	SCHV SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Sylvain MAURICE Marie-Isabelle LEMIERRE
A4 c2	Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'article L. 353-2 du CCH, en application de l'article L. 351-2 du même code.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Sylvain MAURICE Marie-Isabelle LEMIERRE
A4 c3	Attestation d'exécution conforme des travaux de mise aux normes d'habitabilité ou de travaux d'amélioration de la qualité des logements conventionnés.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Sylvain MAURICE Marie-Isabelle LEMIERRE
A4 c4	Notification des avis émis pour le changement d'affectation, la location ou sous-location totale ou partielle, meublé ou non, d'un logement financé à l'aide d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Marie-Isabelle LEMIERRE
A4 c5	Convocations aux réunions de la section départementale du Comité régional de l'habitat (CRH) et transmission des documents à cette instance après validation par le préfet.		
	<b>d - Études et Ingénierie :</b>		
A4 d1	Décisions de subvention pour les études et ingénierie relevant du BOP DAOL 135.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
	<b>e - Politique locale de l'habitat :</b>		
A4 e1	Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à connaissance" adressée au président de l'EPCI.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
	<b>f - Accessibilité :</b>		
A4 f1	Décisions d'approbation d'agendas d'accessibilité programmée (ADAP), selon le formulaire cerfa n°15246*01, et décisions de prorogation de délai de dépôt d'ADAP et de délai d'exécution en application des dispositions de l'article R. 111-19-31 du code de la construction et de l'habitation.	SCHV SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Béatrice NÉRON Christine LERAY
	<b>5- AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME</b>		
	<b>a- Règles générales d'aménagement et d'urbanisme :</b>		
A5 a1	Publicité et diffusion de l'arrêté de mise à l'enquête publique du projet de délimitation des terrains exposés à un risque naturel.		
A5 a2	Publicité et diffusion de l'arrêté portant délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Laurent GIRARD
	<b>b- Schémas de cohérence territoriale :</b>		
A5 b1	Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à connaissance" adressée au président de l'EPCI.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 b2	Tous actes relatifs à la consultation des avis des services de l'État sur le projet arrêté, à l'exception des avis de synthèse	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 b3	Notification des modifications nécessaires au schéma approuvé.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A5 b4	Publicité de l'arrêté rendant exécutoire le schéma modifié.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
	<i>c - Plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme : Élaboration, modification et révision dans le cadre de la procédure associée :</i>		
A5 c1	Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à la connaissance" adressée au maire.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 c2	Tous actes relatifs à l'association de l'État, à l'exception des avis de synthèse.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 c3	Tous actes relatifs à la consultation des services de l'État sur le projet de POS ou de PLU, arrêté ou modifié après mise à l'enquête, à l'exception des avis de synthèse.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 c4	Notification de l'arrêté de prescription de la modification ou de la révision à la commune ou à l'EPCI.		
A5 c5	Insertion de l'arrêté de prescription dans deux journaux régionaux ou locaux.		
A5 c6	Élaboration du projet de révision ou de modification.		
A5 c7	Tous actes relatifs à l'enquête publique du projet de révision ou de modification, à l'exclusion de l'arrêté de mise à disposition de l'enquête publique.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 c8	Tous actes relatifs à l'approbation de la révision ou de la modification.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 c9	Notification au conseil municipal de la création d'une servitude d'utilité publique pour mise à jour du POS ou du PLU.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 c10	Tous actes relatifs à la mise en compatibilité d'un plan d'occupation des sols ou d'un plan local d'urbanisme avec une déclaration d'utilité publique, excepté : - l'arrêté de mise à l'enquête publique, - la lettre de saisine du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI, l'invitant à se prononcer dans le délai de deux mois sur le dossier de mise en compatibilité du POS ou du PLU, - l'arrêté déclarant l'utilité publique emportant mise en compatibilité du POS.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
	<i>d - Prémptions et réserves foncières :</i>		
A5 d1	Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 d2	Modification des zones d'aménagement différé (ZAD) : a - Consultation de l'organe délibérant de la collectivité ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet de création ou de modification d'une ZAD. b - Publicité et diffusion de l'arrêté portant création ou modification d'une ZAD. c - Information des professions juridiques.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
	<i>e - Aménagement foncier urbain :</i>		
A5 e1	Publicité de l'arrêté de création, de modification ou de suppression d'une Zone d'aménagement concerté.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 e2	Consultation du conseil municipal ou de l'organe délibérant ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet des équipements publics.		
	<i>f - Règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol :</i>		
A5 f1	Décisions de compétence État en matière de permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables.	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Florence CHEMIN Fabrice NICOLAS
A5 f2	Dérogrations prévues à l'article R111-20 du Code de l'urbanisme (RNU).	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Florence CHEMIN Fabrice NICOLAS
A5 f3	Décisions de contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Florence CHEMIN Fabrice NICOLAS
A5 f4	Lettre de mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité.	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Florence CHEMIN Fabrice NICOLAS
A5 f5	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée.	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Florence CHEMIN Fabrice NICOLAS

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A5 f6	Avis conforme du préfet sur les demandes de permis et les déclarations préalables sur les communes où le règlement national d'urbanisme est remise en vigueur par une abrogation ou une décision juridictionnelle.	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Florence CHEMIN Fabrice NICOLAS
A5 f7	Saisine et observations transmises au ministère public en matière d'infractions ( <i>article R 480-4 du code de l'urbanisme</i> )	SG SG	Olivier GUILLOU Bruno GRENON
A5 f8	Fiscalité et archéologie préventive	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Florence CHEMIN Luc MOREAU Mireille BOISSARD
<b>g – Contrôle de légalité des actes d'urbanisme</b>			
A5 g1	Tous courriers à l'attention des collectivités concernant des demandes de pièces ou d'informations complémentaires relatifs aux dossiers transmis au représentant de l'État.	SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christelle FLOLTE
A5 g2	Information du maire par le préfet de son intention de ne pas déférer au tribunal administratif un acte d'urbanisme.	SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christelle FLOLTE
A5 g3	Courrier attestant au pétitionnaire d'un acte de droit des sols que ce dernier a bien été reçu par le représentant de l'État ou qu'il n'a pas fait l'objet d'observations, de demande de retrait ou de déféré auprès du tribunal administratif.	SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christelle FLOLTE
<b>h – Commission départementale d'aménagement commercial</b>			
A5h1	Tous courriers et actes d'instruction liés aux dossiers soumis à l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial, y compris les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.	SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Gaëlle GILET Céline LOMBARD Simon HAVARD
<b>6- EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE</b>			
A6 a1	Dérogations à la durée de validité de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire.	SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Blandine DUBOIS Florence MÉGRET
A6 a2	Conventions de partenariat avec les autos-écoles pour l'opération « permis 1 € par jour ».	SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Blandine DUBOIS Florence MÉGRET
<b>Label « Qualité des Formations au sein des écoles de conduite »</b>			
A6 a3	Avis sur les demandes d'adhésion et de renouvellement du label, formulées par l'école de conduite (avis favorable, avis favorable sous réserve, avis défavorable).	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON
A6 a4	Décisions de délivrance et de renouvellement du label.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON
A6 a5	Adoption des contrats de labellisation et leur renouvellement.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON
A6 a6	Certificats de conformité des demandes et leur renouvellement.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON
A6 a7	Évaluation des audits de suivi.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON
A6 a8	Décisions de retrait du label.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON
<b>7- ECONOMIE AGRICOLE</b>			
<b>a- Production agricole :</b>			
<b>Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs</b>			
A7 a1	Toutes décisions relatives à la convention entre le Conseil Régional et la DDT sur la mise en œuvre des tâches déléguées pour le Plan de Développement Rural Régional 2014-2020.		
A7 a2	Tous courriers et décisions relatifs à l'éligibilité des aides aux agriculteurs, à l'exclusion des décisions d'inéligibilité.	SEA SEA SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Aurélia DOMALAIN Philippe MARCHAND Catherine MAINGAULT
A7 a3	Décisions d'inéligibilité.		

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A7 a4	Tous courriers et décisions relatifs à l'application des régimes d'aides suivants, ainsi qu'à leur contrôle, à l'exclusion des décisions de réduction des aides entraînant une diminution du montant de l'aide supérieure à 5000 euros pour les aides liées à la surface et à 3 % pour les autres aides : - aides découplées de la PAC (dont DPB, paiement redistributif, aide verte, aide JA) - aides couplées de la PAC (bovins, ovins, caprins, protéagineux...) - Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) - aide à l'assurance récolte - aides spécifiques	SEA SEA SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Aurélia DOMALAIN Philippe MARCHAND Catherine MAINGAULT
A7 a5	Décisions de réduction des aides accordées dans les matières citées au A7 a3 entraînant une diminution du montant de l'aide supérieure à 5000 euros pour les aides liées à la surface et à 3 % pour les autres aides.		
	<i>Productions végétales</i>		
A7 a6	Tous courriers et décisions relatifs au ban des vendanges.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 a7	Tous courriers et décisions favorables relatifs aux productions dans la zone délimitée de production de maïs semence dans le département de Maine-et-Loire.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 a8	Décisions défavorables et refus de dérogations relatifs aux productions dans la zone délimitée de production de maïs semence et autres productions de semences dans le département de Maine-et-Loire.		
A7 a9	Tous courriers et décisions favorables relatifs aux productions dans la zone délimitée de production de semence certifiées de chanvre.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 a10	Décisions défavorables et refus de dérogations relatives aux productions dans la zone délimitée de production de semence certifiées de chanvre.		
	<i>b- Structures agricoles :</i>		
	<i>Foncier</i>		
A7 b1	Courriers de réponse aux propriétaires faisant grief des décisions notifiées par la DRAAF ou appuyant une demande d'autorisation d'exploiter.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 b2	Courriers informant la prolongation des délais d'instruction à 6 mois.		
A7 b4	Autres courriers, décisions et documents relatifs au fermage des terres agricoles, des bâtiments d'exploitation et des bâtiments d'habitation afférents, à l'article L. 411-32 du code rural et à la Commission consultative paritaire départementale des baux ruraux.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
	<i>c-Installation - modernisation et cessation</i>		
A7 c1	Tous courriers et décisions favorables relatifs à l'attribution des aides à l'installation des jeunes agriculteurs.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND
A7 c2	Tous courriers et décisions relatifs au refus d'attribution des aides et à la déchéance des droits à l'installation des jeunes agriculteurs.		
A7 c3	Tous courriers et décisions relatifs à l'attribution d'aide dans le cadre des stages de parrainage.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND
A7 c4	Tous courriers et décisions relatifs à l'agrément et à la validation du Plan de professionnalisation personnalisé.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND
A7 c5	Tous courriers et décisions relatifs à l'attribution d'aides aux agriculteurs en difficulté et la relance des exploitations.	SEA SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND Catherine MAINGAULT
A7 c6	Tous courriers et décisions relatifs aux aides prévues pour la réinsertion professionnelle des agriculteurs appelés à cesser leur activité.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 c7	Tous courriers et décisions relatifs à l'attribution d'aides spéciales dans le cadre de l'AITA (aide à l'accompagnement et la transmission en agriculture)	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND
A7 c8	Tous courriers et décisions relatifs aux aides à l'investissement en agriculture lié à la production primaire concernés par les directives européennes ou faisant l'objet d'un régime d'exemption.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND
	<i>d-Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)</i>		
A7 d1	Tous courriers et décisions relatifs aux Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et à la formation spécialisée de commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) appelée à donner son avis sur les dossiers relatifs aux GAEC, à l'exception des décisions de refus.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Aurélia DOMALAIN
A7 d2	Convocations des membres de la « formation spécialisée » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) appelée à donner son avis sur les dossiers relatifs aux GAEC.	SEA	Bruno CAPDEVILLE
A7 d3	Décision de refus ou de retrait d'agrément des GAEC.		
	<i>e- Agroenvironnement</i>		
A7 e1	Tous courriers et décisions relatifs à l'éligibilité et à la mise en œuvre ainsi qu'au contrôle des mesures agroenvironnementales relevant du dispositif national et du dispositif territorialisé (y compris les contrats d'agriculture durable), à l'exclusion des décisions de réduction d'aides.	SEA SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND Aurélia DOMALAIN
A7 e2	Décisions de réduction d'aides citées au A7 e1.		

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	<i>f- Aides conjoncturelles et calamités agricoles :</i>		
A7 f1	Tous courriers et décisions relatifs aux aides financières accordées dans le cadre de situation de crise conjoncturelle.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 f2	Tous courriers et décisions relatifs aux calamités agricoles.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 f3	Remboursement partiel de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
	<i>g- Commission départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA):</i>		
A7 g1	Convocations et courriers relatifs aux avis rendus par la CDOA sur des questions diverses formulées par écrit.		
A7 g2	Autres courriers et documents relatifs à la CDOA, y compris les procès-verbaux des réunions.	SEA	Bruno CAPDEVILLE
	<i>h - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).</i>		
A7 h1	Tous courriers relatifs à l'instruction des dossiers examinés par cette commission.	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Gaëlle GILET Céline LOMBARD
	<b>8 - EAU, ENVIRONNEMENT, FORÊT, ESPACE RURAL</b>		
	<i>a- Boisement et forêt :</i>		
A8 a1	Protection des boisements linéaires.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a2	Autorisation de planter dans les secteurs couverts par la réglementation des boisements. Mise en demeure. Destruction d'office.	SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ
A8 a3	Autorisation ou refus de défrichement.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a4	Tous courriers et décisions relatifs à la prime au boisement des terres agricoles, à l'exception des décisions de rejet.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a5	Décision de rejet de la demande de prime au boisement des terres agricoles.		
A8 a6	Subvention concernant le reboisement, l'équipement, la défense contre l'incendie des forêts, la gestion forestière et l'activité de bucheronnage : décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a7	Avis sur l'inscription des experts agricoles et forestiers sur la liste nationale.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
	<i>b- Chasse, faune et flore :</i>		
A8 b1	Autorisation de destruction des grands cormorans.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b2	Autorisation des battues administratives par les lieutenants de louveterie.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b3	Toutes décisions individuelles en matière de destruction des animaux nuisibles hors la période de chasse, prises sur la base de l'arrêté annuel relevant des articles R 427-7 à R 427-19 du code de l'environnement.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b4	Décisions relatives aux plans de chasse petit et grand gibier et aux plans de gestion cynégétique.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b5	Autorisation de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol et autorisation de désairage.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b6	Certificat de capacité pour élevage de gibier et autorisation d'élevage.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b7	Limitation de l'exercice de la chasse par les agents mentionnés aux 1° & 2° de l'article L 428-20 du code de l'environnement.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b8	Autorisation d'introduction et de prélèvement de gibier dans le milieu naturel.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD



N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A8 b9	Agrément des piégeurs.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b10	Comptage nocturne de gibier.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b11	Épreuves pour chiens d'arrêt et chiens courants (fields trials).	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b12	Recherche au sang des animaux blessés dans réserve.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b13	Commercialisation et transport du gibier (interdiction temporaire).	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b14	Vénérie sous terre du blaireau.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b15	Battue aux sangliers, animaux nuisibles et espèces soumises à plan de chasse.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b16	Autorisation de destruction par tir d'animaux présents sur les plates-formes aéroportuaires.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b17	Reprises ou destruction de grand gibier sur emprise d'autoroutes.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b18	Autorisation ou refus de tir individuel à l'affût, à l'approche ou en battue du sanglier.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b19	Autorisation ou refus de tir individuel à l'affût et à l'approche du chevreuil.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b20	Décisions relatives aux demandes d'indemnisation des dégâts agricoles et sylvicoles.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b21	Convocations de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) et décisions prises par cette commission.		
A8 b22	Définition des circonscriptions pour les lieutenants de louveterie.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b23	Tous courriers relatifs aux associations communales de chasse agréées (ACCA), y compris à leur création et la modification de leurs réserves.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b24	Toutes décisions relatives aux ACCA, y compris à leur création et la modification de leurs réserves.		
	<i>c- Pêche :</i>		
A8 c1	Autorisation de concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 c2	Pêche de la carpe la nuit.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 c3	Autorisation de pêche exceptionnelle ou scientifique.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 c4	Réserves de pêche temporaires et permanentes.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 c5	Classement de plan d'eau en 2ème catégorie.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A8 c6	Évacuation, transport et lâcher de poissons.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 c7	Agrément du président et du trésorier d'association de pêche.		
A8 c8	Piscicultures.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 c9	Définition des lots de pêche et du cahier des charges pour le domaine public fluvial.		
A8 c10	Décisions d'interdiction de la pratique de la pêche liées à des circonstances exceptionnelles et des situations d'urgence.	SEEF SEEF SEEF SG SG DIR/CG SEA SCHV SUAR SSRGC SSRGC SSRGC	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Patrick BUOB Bruno CAPDEVILLE Jean-Luc MALGAT François BLINEAU Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST
A8 c11	Décisions relatives aux procédés et modes de pêche autorisés.		
A8 c12	Convocations et décisions de la Commission technique départementale pour la pêche.	SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ
	<i>d- Infractions au code de l'environnement et au code rural :</i>		
A8 d1	Décisions relatives à la transaction pénale.		
	<i>e- Police de l'eau :</i>		
A8 e1	Instruction des dossiers de déclaration.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ David MOUSSAY
A8 e2	Récépissés de déclaration.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ David MOUSSAY
A8 e3	Instruction des dossiers d'autorisation, à l'exception des documents ou rapports examinés au CODERST et prorogation des délais d'instruction pour les autorisations uniques IOTA	SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ
A8 e4	Documents ou rapports examinés au CODERST.		
A8 e5	Mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau.	SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ
A8 e6	Décisions de mise en demeure et prononçant des sanctions suite à constat de non-conformité ou de manquement à la réglementation de l'eau et des milieux aquatiques.		
A8 e7	Actes d'instruction des autorisations environnementales uniques (accusé de réception, demande de compléments, suspension de délai, transmission pour avis du projet d'arrêté).	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
	<i>f- « Biodiversité et Natura 2000 »</i>		
A8 f1	Contrats et chartes Natura 2000 financés sur les fonds de gestion des milieux naturels et par le FEADER : décisions d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
A8 f2	Dérogations aux interdictions portant sur des espèces protégées mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L 411-1 du code de l'environnement.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
A8 f3	Décisions relatives aux opérations soumises à la 2ème liste locale d'évaluation des incidences Natura 2000.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
A8 f4	Consultation sur les périmètres Natura 2000.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
A8 f5	Transmission des arrêtés de désignation des sites et annexes.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
A8 f6	Conventions d'animation des sites Natura 2000 : décision d'octroi, de rejet, de déchéance, de transfert, notification des décisions et préparation des paiements.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	<b><i>h- Publicité, enseignes et pré-enseignes</i></b>		
A8 h1	Procédure, suivi et rédaction du « porter à connaissance » de l'État dans le cadre de l'élaboration des règlements locaux de publicité.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
A8 h2	Tous courriers et décisions relatifs aux demandes d'autorisation d'installation au titre de la publicité lumineuse, des enseignes à faisceau laser et des enseignes dans les secteurs énumérés à l'article L. 581-4 du code de l'environnement.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
A8 h3	Tous courriers et décisions relatifs à la mise en conformité, à la suppression et le cas échéant à la remise en état des lieux après constatation de l'implantation de dispositifs de publicité irréguliers.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
A8 h4	Tous courriers et décisions relatifs aux astreintes journalières : demandes aux maires des éléments de recouvrement, liquidation et recouvrement au profit de l'État et acceptation de remise de recouvrement partiel.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
A8 h5	Tous courriers et décisions relatifs à la procédure de suppression d'office d'une publicité non conforme.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
A8 h6	Tous courriers et décisions relatifs à la procédure contradictoire liée à l'amende administrative.	SBEF SEEF SBEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
A8 h7	Tout courrier de transmission au Procureur de la République de la mise en demeure prévue à l'article L. 581-27 du code de l'environnement.	SEEF SEEF SBEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
	<b><i>i- Gestion des dispositifs européens :</i></b>		
A8 i1	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement pour les opérations financées par le FEADER.	SEEF SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD Antoine VERNIER
	<b><i>j- Patrimoine géologique</i></b>		
A8 j1	Décisions portant autorisation exceptionnelle de prélèvement dans les sites d'intérêt géologique, de fossiles, minéraux et concrétions à des fins scientifiques ou d'enseignement.	SEEF SEEF SEEF	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Antoine VERNIER
	<b><u>9 – PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE</u></b>		
A9 a1	Tous courriers et décisions relatifs à la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à l'exception de la demande de reconnaissance.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MADGAULT
A9 a2	Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.		
	<b><u>10 – COMMANDES ET SUBVENTIONS PUBLIQUES</u></b>		
A10 a1	Tous courriers et décisions relatifs à l'exercice des prérogatives de représentant du pouvoir adjudicateur et dans la limite de : - 150 000 € HT pour les dépenses liées au fonctionnement, - 1 000 000 € HT pour les investissements, - 90 000 € HT pour les contrats d'études.		
	Tous courriers et décisions relatifs à l'exercice des prérogatives de représentant du pouvoir adjudicateur, dans les domaines relevant de leurs attributions et dans la limite de : - 50 000 € HT	SG SG SSRGC SSRGC SEA SUAR SCHV SEEF	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Bruno GRENON Denis BALCON Bruno CAPDEVILLE Jean-Luc MALGAT François BLINEAU Julien DUGUÉ
	- 5 000 € HT	SG SG SSRGC SSRGC SSRGC SCHV SUAR	Christophe BERTHOMÉ Christine ZAZZARRON Martine BENOIST Didier HUCHEDE Blandine DUBOIS Bérénice NÉRON Laurent GIRARD
	- 3 000 € HT	SG	Jocelyne MÉRIENNE
	- 1 000 € HT	SSRGC SSRGC SSRGC	Pierre-Yves POUVREAU Florence MÉGRET Dominique GUILHOU
A10 a2	Conventions de toute nature avec les personnes privées, physiques ou morales prévoyant l'octroi d'une aide financière de l'État, exceptées celles concernant les aides au logement, dans la limite de 23 000 € HT.		

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	<b><u>II – MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET DE MOBILIER DE L'ETAT A TITRE GRATUIT</u></b>		
	<i>a - Mise à disposition de matériel destiné à la sécurité routière</i>		
A11 a1	Conventions de mise à disposition.	SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Denis BALCON Martine BENOIST Dominique GUILHOU Christian TALBOT
	<i>b - Mise à disposition de matériel et de mobilier</i>		
A11 b1	Conventions de mise à disposition.	SG SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christophe BERTHOMÉ Christine ZAZZARON



PREFET DE MAINE ET LOIRE

**Direction départementale des territoires**

**Secrétariat général**

Affaires juridiques et contrôle de légalité

**Arrêté DDT 49/SG n°2019-05-02**

**Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

**ARRÊTÉ**

**La secrétaire générale  
Chargée de l'administration de l'État  
dans le département de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié par le décret n° 92-1369 du 19 décembre 1992,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Bernard GONZALEZ en qualité de Préfet de Maine-et-Loire,
- VU le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Madame Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de Secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II),
- VU l'arrêté du Premier ministre du 13 février 2017 portant nomination de Monsieur Didier GÉRARD en qualité de Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,
- VU l'arrêté du Premier ministre du 16 octobre 2017 portant nomination de Madame Morgan PRIOL en qualité de Directrice adjointe des territoires de Maine-et-Loire,
- VU l'arrêté préfectoral SG/MPCC n°2019-029 du 9 mai 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Didier GÉRARD en qualité de Directeur départemental des territoires pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

Sur proposition du Directeur départemental des territoires,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Morgan PRIOL, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés préfectoraux susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

### ARTICLE 2 :

Subdélégation est donnée, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé, pour la signature de toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, aux gestionnaires, dans la limite de leurs attributions et pour les matières et budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- M. Olivier GUILLOU, secrétaire général et, en cas d'intérim de ce dernier, M. Pierrick LEHOUX, secrétaire général adjoint concernant tous les BOP,
- M. Christophe BERTHOMÉ, chef de l'unité « *Finances, Immobilier et Logistique* » au sein du Secrétariat Général, concernant les BOP 215, 217, 333 et 724,
- Mme Caroline MAROLLEAU chef de l'unité « *Ressources Humaines* » au sein du Secrétariat Général et Mme Nelly LENOIR, adjointe au chef de l'unité « *Ressources Humaines* », concernant les BOP 215, 217 et 333 (engagement et validation du service fait dans l'application informatique Chorus-Déplacements Temporaires),
- M. Bruno CAPDEVILLE, chef du service « *Économie Agricole* » (SEA), concernant les BOP 149 et 206,
- M. Philippe MARCHAND, chef de l'unité « *Installation, Modernisation et Agro-écologie* » au sein du SEA, concernant le BOP 149 pour la validation dans l'application informatique OSIRIS des autorisations de paiement liées à l'axe 1 du FEADER,
- M. Denis BALCON, chef du service « *Sécurité Routière - Gestion de Crise* » (SSRGC) et responsable de la mission « *Développement Durable* », et en cas d'intérim de ce dernier, M. Bruno GRENON, concernant les BOP 113, 181, 203, 207 et 751, ainsi que pour la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit « *Fonds Barnier* », relevant du BOP 181 *Prévention des risques*.
- M. Jean-Luc MALGAT, chef du service « *Construction, Habitat et Ville* » (SCHV), concernant les BOP 135, 147, 219 et 723,
- M. Julien DUGUÉ, chef du service « *Eau, Environnement et Forêt* » (SEEF) et, en cas d'intérim de ce dernier, Mme Géraldine GELLÉ, adjointe au chef du SEEF, concernant les BOP 113, 149 et 181,
- M. François BLINEAU, chef du service « *Urbanisme, Aménagement et Risques* » (SUAR), et, en cas d'intérim de ce dernier, M. Luc MOREAU, adjoint au chef du SUAR, concernant les BOP 135, 181 et 203, ainsi que pour la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit « *Fonds Barnier* », relevant du BOP 181 *Prévention des risques*.

Subdélégation est également donnée à :

- M. Olivier GUILLOU, secrétaire général, à l'effet de signer les certificats administratifs dans le cadre des opérations d'inventaire en qualité de responsable d'inventaire.

**ARTICLE 3 :**

Les subdélégués désignés dans le présent arrêté bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

**ARTICLE 4 :**

Sont habilités à saisir et/ou valider dans *CHORUS Formulaires*, l'expression des besoins et la constatation de service fait, dans la limite de leurs attributions, les agents mentionnés à l'annexe 1 du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :**

Sont habilités à transmettre les pièces des marchés depuis la plate-forme *PLACE* vers la plate-forme *CHORUS*, dans la limite de leurs attributions, les agents mentionnés à l'annexe 2 du présent arrêté.


**ARTICLE 6 :**

L'arrêté DDT 49/SG/n°2019-03-02 du 27 mars 2019 portant subdélégation de signature de Monsieur Didier GÉRARD, Directeur départemental des territoires, à certains de ses collaborateurs en matière d'ordonnancement secondaire, est abrogé.

**ARTICLE 7 :**

Le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers le 13 mai 2019  
pour la Secrétaire générale,  
chargée de l'administration de l'État dans le Maine et Loire,  
et par délégation,  
le Directeur départemental des territoires,

  
Didier GÉRARD

**Annexe 1 de l'arrêté DDT 49/SG n°2019-05-02 du 13 mai 2019**

Liste des agents habilités à saisir et valider dans *Chorus Fomulaires*

Valideurs	Service	BOP gérés		
		Saisie	Validation 1	Validation 2
Olivier GULLOU	SG		Tous	Tous
Pierrick LEHOUX	SG		Tous	Tous
Christophe BERTHOMÉ	SG		215 - 217 333 - 724	
Christine ZAZZARON	SG	333 - 724	333 - 724	
Jocelyne MÉRIENNE	SG	Tous	215 - 217 333 - 724	
Nathalie GUILBAUD	SG	333 - 724		
Nelly LENOIR	SG	215 - 217 - 333		
Caroline MAROLLEAU	SG		215 - 217 - 333	
Bruno GRENON Denis BALCON	SSRGC		113 (dont PLGN <sup>(1)</sup> ) 181 (dont PLGN et FPRNM <sup>(2)</sup> ) - 203 - 207 - 751	113 (dont PLGN <sup>(1)</sup> et FPRNM <sup>(2)</sup> ) 135 - 181 - 203 - 207 -
Martine BENOIST	SSRGC		113 (PLGN <sup>(1)</sup> ) 181 (PLGN <sup>(1)</sup> ) - 207	
Didier HUCHEDÉ	SSRGC	113 (PLGN) 181 (PLGN)	113 (PLGN <sup>(1)</sup> ) 181 (PLGN <sup>(1)</sup> )	
Pierre-Yves POUVREAU	SSRGC	113 (PLGN) 181 (PLGN)		
Christian GIRAUDET	SSRGC	113 (PLGN) 181 (PLGN)		
Dominique GUILHOU	SSRGC	207		
Christian TALBOT	SSRGC	207		
Florence MÉGRET	SSRGC	207		
Blandine DUBOIS	SSRGC	207	207	
François BLINEAU	SUAR		113 - 135 - 181 (dont PLGN et FPRNM <sup>(2)</sup> ) - 203 - 207	
Luc MOREAU	SUAR		113 - 135 - 181 (dont PLGN et FPRNM <sup>(2)</sup> ) - 203 - 207	
Jean-Luc MALGAT	SCHV		113 - 135 - 147 - 181 203 - 207 - 219 - 723	
Isabelle TIJOU	SCHV	135		
Annick PÉRINEAU	SSRGC	113 - 135 - 181 203 - 207		
Christelle BALLEET	SEEF	113		
Julien DUGUÉ	SEEF		113 - 149 - 181	181
Géraldine GELLÉ	SEEF		113 - 149 - 181	181

<sup>(1)</sup> Plan Loire Grandeur Nature

<sup>(2)</sup> Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs



**Annexe 2 de l'arrêté DDT 49/SG n°2019-05-02 du 13 mai 2019**

Liste des agents habilités à transmettre les pièces des marchés depuis *PLACE* vers *CHORUS*

<b>NOM - Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>BOP gérés</b>
Christophe BERTHOMÉ	SG	Tous
Christine ZAZZARON	SG	Tous
Jocelyne MÉRIENNE	SG	Tous
Annick PÉRINEAU	SSRGC	113 - 135 – 181 - 203 - 207
Eric ROBARD	SSRGC	113 - 181
Alain DELÉPINE	SCHV	219





**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES**  
**PUBLIQUES DE MAINE-ET-LOIRE**  
1 rue Talot  
BP 84112  
49041 ANGERS Cedex 01

La secrétaire générale chargée de l'administration de L'État dans le département de Maine-et-Loire,,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2019-040 du 9 mai 2019 accordant délégation de signature à M. Michel DERRAC, Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire,

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - La délégation de signature qui est conférée à M. Michel DERRAC, Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 lui accordant délégation de signature sera exercée par M. Patrice GUERINEAU, Administrateur des finances publiques, directeur du pôle Stratégie, Contrôle fiscal et Domaines, par M. Dominique LARROQUE, Administrateur des finances publiques adjoint au directeur du pôle Stratégie, Contrôle fiscal et Domaines et par MME Stéphanie FAVROU, Inspectrice principale des finances publiques, responsable du pôle d'évaluation domaniale.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Jean-Marc Hilaire, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale.

**Art. 3.** - Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

**Art. 4.** - Le présent arrêté prendra effet le 14 mai 2019 et sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire.

Angers, le 14 mai 2019

Pour la secrétaire générale,  
L'Administrateur général des finances publiques,  
Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire,

Michel DERRAC



Service des Impôts des Entreprises  
d'ANGERS OUEST  
Cité Administrative - Bât. D  
15 bis rue Dupetit-Thouars  
49047 ANGERS CEDEX 01



DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL

RESPONSABLE DE SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises d' ANGERS OUEST  
- 15 bis rue Dupetit Thouars à ANGERS (49)

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Madame Lillane GABOREAU, inspectrice des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des entreprises d'ANGERS OUEST, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € (montant porté à 60 000 € en l'absence de la responsable du service des impôts des entreprises d'ANGERS OUEST) ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € (montant porté à 60 000 € en l'absence de la responsable du service des impôts des entreprises d'ANGERS OUEST) ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande (montant porté à 100 000 € en l'absence de la responsable du service des impôts des entreprises d'ANGERS OUEST) ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, tous actes d'administration et de gestion du service.

aux agents désignés ci-après, à compter du 13 mai 2019 :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CHRISTINE PAPIN	contrôleuse	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
LAURENCE BELAUD	contrôleuse	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
JOCELYN L'HERMITTE	contrôleur	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
NATHALIE POUTIER	contrôleuse	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
CHRISTIAN PAPIN	contrôleur	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
SEVERINE JORAND	contrôleuse	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
FABIENNE LAJOIE	contrôleuse	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
PHILIPPE DURU	contrôleur	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
NATHALIE KUZMA	contrôleuse	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
MANUELA JUGLET	contrôleuse	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
VALERIE ROBERT	contrôleuse	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
MARIE-LAURE GUILLAS	contrôleuse	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
EMMANUEL GODIN	contrôleur	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
SALLIOU MATHIEU	contrôleur stagiaire	10 000 €	1 000 €	6	10 000 €
CHANTAL BLOT	agente	1 000 €			
HELENE WEILER	agente	1 000 €			
TEDDY GOULET	agent	1 000 €			
SABINE MALE	agente	1 000 €			
CAROLE STEVENIN	agente	1 000 €			
GAEL GUILLAS	agent	1 000 €			
JESSICA PETIT	agente	1 000 €			
MELANIE VIAU	agente	1 000 €			

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Maine-et-Loire

A Angers, le 13 mai 2019,

La comptable,

Responsable du service des impôts des entreprises

Christiane ANTOINE



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

**ARRETE N° 2019/DIRECCTE/SG/UD49/12**

**portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi des Pays de la Loire**

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU le décret du Président de la République du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet des Alpes-Maritimes ;
- VU le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II),
- VU l'arrêté du 17 juillet 2017 nommant M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté préfectoral du département de Maine et Loire SG/MPCC n° 2019-047 du 09 mai 2019 de madame la secrétaire générale de la préfecture de Maine et Loire portant délégation de signature en matière administrative, à M. Jean-François DUTERTRE, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU l'article 3 de l'arrêté susvisé autorisant M. Jean-François DUTERTRE à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement ;

**Considérant** l'absence d'installation du préfet de Maine et Loire.

**ARRETE**

**ARTICLE 1er**

Subdélégation de signature est accordée aux agents de la DIRECCTE des Pays de la Loire dont les noms suivent, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté relevant des domaines spécifiés ci-dessous :

<b>DOMAINE</b>	<b>NOM</b>	<b>GRADE</b>
Missions mentionnées à l'article 2 excepté le point 2.1	Laurent SENN Clément JAKYMIW	Directeur du pôle 3E Directeur du pôle 3 <sup>E</sup> adjoint
Missions mentionnées à l'article 2-2.1	M. Jean-Louis ARIBAUD Mme Ghislaine CAMAZON M. Pascal GUILLAUD Mme Sophie QUERRY	Directeur du Pôle C Directrice adjointe du Pôle C Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Inspectrice principale
Missions mentionnées à l'article 2-2.2	M. Patrick EPICIER	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à l'article 2-2.3	M. Patrick EPICIER M. Pierre SEJOURNE	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Attaché économique
Missions mentionnées à l'article 2-2.4	M. paul GUEGAN	Attaché principal d'administration
Missions mentionnées à l'article 2-2.5	M. paul GUEGAN	Attaché principal d'administration

**ARTICLE 2**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, en ce qui concerne le département du Maine et Loire, toutes correspondances administratives ayant trait aux activités du service et toutes



décisions et documents entrant dans le cadre de l'application des dispositions législatives et réglementaires suivantes :

2.1.- Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Cf. points X à XII de l'article 1 de l'arrêté du 09 mai 2019 susvisé de la préfecture de Maine et Loire portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE.

2.2.- Développement des entreprises dans les domaines de l'innovation et de la compétitivité pour l'industrie, les services ainsi que celles définies par le ministre chargé de l'économie dans les domaines de l'intelligence économique et, pour ce qui concerne la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, de la sécurité économique.

2.3.- Développement des entreprises à l'international.

2.4.- Développement des entreprises artisanales et commerciales, des professions libérales.

2.5.- Développement de l'économie touristique.

### **ARTICLE 3**

La présente subdélégation est accordée à l'effet de signer les documents mentionnés à l'article 2 précité, à l'exception :

- de la correspondances administrative :
  - o aux parlementaires,
  - o au président du conseil général et aux conseillers généraux,
  - o aux maires, pour les circulaires générales et les lettres dont l'objet revêt un caractère important,
- des décisions qui mettent en jeu le pouvoir de contrôle vis-à-vis des communes.

### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté de subdélégation abroge l'arrêté de subdélégation n° 2018/DIRECCTE/SG/UD49/40 du 26 septembre 2018.

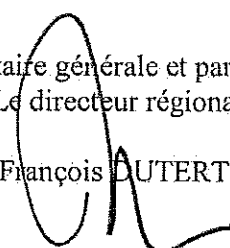
### **ARTICLE 5**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 13 mai 2019

Pour la secrétaire générale et par délégation,  
Le directeur régional,

Jean-François DUTERTRE







PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

**ARRETE N° 2019/DIRECCTE/SG/13**

**portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi des Pays de la Loire**

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU le décret du Président de la République du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet des Alpes-Maritimes ;
- VU le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II),
- VU l'arrêté du 17 juillet 2017 nommant M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté préfectoral du département de Maine et Loire SG/MPCC n° 2019-048 du 09 mai 2019 de madame la secrétaire générale de la préfecture de Maine et Loire portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour le BOP 723, à M. Jean-François DUTERTRE, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU l'article 2 de l'arrêté susvisé autorisant M. Jean-François DUTERTRE à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement ;

**Considérant** l'absence d'installation du préfet de Maine-et-Loire.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire donne subdélégation de signature à :

- Mme Frédérique NAUDIN, secrétaire générale ;
- Véronique GILLOIS-PASTEAU, attachée hors classe ;

à l'effet de signer les actes et décisions relatifs au BOP 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » conformément à l'article 1 de l'arrêté du 09 mai 2019 susvisé sauf les documents relatifs :

- aux baux immobiliers et conventions d'occupation contractés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- aux autres dépenses à partir de 5 000 euros HT
- à tous les marchés d'études et d'expertises.

**ARTICLE 2 :**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire donne subdélégation à :

- Mme Frédérique NAUDIN, secrétaire générale ;
- Mme Véronique GILLOIS PASTEAU, attachée hors classe ;
- Mme Véronique ROCHER, Contrôleur du travail de classe supérieure ;
- Mme Sophie SEROUX, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Laurence ROUXEL, secrétaire administrative classe normale ;
- Mme Catherine BOISSAT, secrétaire administrative ;
- Mme Véronique SOUBEIRAN, attachée d'administration.

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :à la validation des actes liés, dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion publique en qualité de service prescripteur.

Cette subdélégation porte sur

- Le BOP 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté n° 2018/DIRECCTE/SG/11 du 23 janvier 2018 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire est abrogé.

**ARTICLE 1:**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire par intérim, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 13 mai 2019

Pour la secrétaire générale et par délégation,  
Le Directeur Régional,

Jean-François DUTERTRE





PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

**ARRETE N° 2019/DIRECCTE/SG/UD49/14**

**portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi des Pays de la Loire**

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU le décret du Président de la République du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet des Alpes-Maritimes ;
- VU le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II),
- VU l'arrêté du 17 juillet 2017 nommant M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté préfectoral du département de Maine et Loire SG/MPCC n° 2019-047 du 09 mai 2019 de madame la secrétaire générale de la préfecture de Maine et Loire portant délégation de signature en matière administrative, à M. Jean-François DUTERTRE, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;
- VU l'article 3 de l'arrêté susvisé autorisant M. Jean-François DUTERTRE à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement ;
- VU l'arrêté du 20 mars 2017 nommant Mme Marie-Pierre DURAND directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire, et chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Délégation permanente est donnée à Madame Marie-Pierre DURAND, directrice du travail, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire , à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire, les actes et décisions contenus dans l'arrêté préfectoral du 09 mai 2019, à l'exception des matières listées aux paragraphes X à XIII de son article 1er.

### ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre DURAND, la présente délégation de signature en son article 1, sera exercée par :

- Agnès JOURDAN, directrice adjointe du travail,
- Fabrice PREDOUR, directeur adjoint du travail,
- Philippe RAFFLEGEAU, directeur adjoint du travail,
- Béatrice DEBORDE, directrice adjointe du travail,
- Patrick SEIGNARD, directeur adjoint du travail,
- Sylvie MORICHON, attachée d'administration principale.

### ARTICLE 3:

Pour l'exercice de cette délégation, la signature et la qualité du chef de service délégataire et des fonctionnaires délégataires devront être précédées, de la mention suivante :

« Le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
Pour le directeur et par délégation »

### ARTICLE 4:

L'arrêté de subdélégation n° 2018/DIRECCTE/SG/UD49/26 du 25 mai 2018 et toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés.

### ARTICLE 5 :

La responsable de l'Unité départementale DIRECCTE du Maine et Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 13 mai 2019

Pour la secrétaire générale et par délégation,  
Le directeur régional,

Jean-François DUTERTRE





PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECCTE Pays de la Loire  
Unité départementale de Maine-et-Loire

Arrêté n° DIDD/BCI/2019-035

## ARRÊTÉ

**portant composition  
de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI)  
et de ses deux formations spécialisées,  
la formation spécialisée compétente dans le domaine de l'emploi  
et le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)**

**La secrétaire générale de la préfecture  
chargée de l'administration de l'État  
dans le département de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du travail, notamment les articles R 5112-11 à R 5112-18 ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif modifié par le décret n° 20096613 du 4 juin 2009 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2013-703 du 1<sup>er</sup> août 2013 relatif à la suppression de la participation de la direction générale des finances publiques à divers organismes collégiaux,

Vu le décret n° 2013-531 du 27 avril 2016 relatif à l'insertion par l'activité économique en milieu pénitentiaire ;

Vu l'arrêté n° BCI 2017 – 046 du 20 juillet 2017 portant création et organisation de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI) et de ses deux formations spécialisées, la formation spécialisée compétente dans le domaine de l'emploi et le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) ;

Vu les consultations opérées par l'unité départementale de Maine-et-Loire de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) des Pays de la Loire ;

Vu les désignations effectuées par les assemblées délibératives des collectivités territoriales concernées, les compagnies consulaires, les organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs, les organisations syndicales de salariés et les organismes compétents dans le domaine de l'emploi, de l'insertion par l'activité économique et de la création d'entreprise ;

Vu le courrier de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire du 26 avril 2019 par lequel elle sollicite une modification de sa représentation,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> :

**La commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI)** est présidée par le Préfet ou son représentant. Elle est composée comme suit :

1) **Le collège des représentants des services déconcentrés de l'État** composé de cinq membres :

- Le responsable de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou son représentant ;
- Le directeur départemental de la cohésion sociale (DDCS) ou son représentant ;
- Le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) ou son représentant ;
- Le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant ;
- Le directeur de l'interministérialité et du développement durable (DIDD) à la préfecture ou son représentant.

2) **Le collège des élus composé de cinq membres titulaires** pouvant se faire suppléer :

- Membres du conseil régional :

M. André MARTIN, titulaire

Mme Patricia MAUSSION,  
suppléante

- Membres du conseil départemental :

M. Gilles GROUSSARD, titulaire

M. Bruno CHEPTOU, suppléant

- Représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale désignés par l'association des maires :

M. Jean-Pierre BERNHEIM, vice-président de  
la communauté urbaine Angers Loire Métropole,  
titulaire

M. Marc GOUA, vice-président de  
la communauté urbaine Angers Loire  
Métropole, suppléant

M. John DAVIS, vice-président de  
l'agglomération du Choletais, titulaire

Mme Isabelle LEROY, vice-  
présidente de l'agglomération du  
Choletais, suppléante

M. Patrice VÉRITÉ, conseiller délégué de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, titulaire

M. Jackie GOULET, vice-président de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, suppléant

**3) Collège des cinq représentants titulaires désignés par les organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs et pouvant se faire suppléer :**

CPME :	M. Éric BARILLER, titulaire	M. Jérôme DUCUING, suppléant
FDSEA :	Mme Bénédicte LÉBOUC, titulaire	M. Jeannick CANTIN, suppléant
MEDEF Anjou :	M. Bertrand SCHAUPP, titulaire	M. Jean-Luc LEROUX, suppléant
MEDEF du Pays Choletais :	M. Jean-Christophe BRANGER, titulaire	M. Gwenaél LEBAIN, suppléant
Union des entreprises de Proximité (U2P) :	M. Éric FRÉMY, titulaire	M. Rémi VIRETTO, suppléant

**4) Collège des cinq représentants titulaires désignés par les organisations syndicales représentatives de salariés et pouvant se faire suppléer :**

CFDT :	M. Dominique BROUARD, titulaire	M. Antoine LELARGE, suppléant
CFE-CGC :	M. Michel VANNIER, titulaire	
	M. Alain LEMOINE, titulaire	M. Jean-Pierre LEVRON, suppléant
CGT :	M. Jean-Paul QUINQUENEAU, titulaire	M. Pascal BOUVIER, suppléant
CGT-FO :	Mme Catherine ROCHARD, titulaire	M. Christian MÉROT, suppléant

**5) Collège des trois représentants titulaires des chambres consulaires pouvant se faire suppléer :**

Chambre de commerce et d'industrie :	M. Jean-Benoît PORTIER, titulaire	
Chambre de métiers et de l'artisanat :	Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, titulaire	M. Nicolas DELAPLACE, suppléant
Chambre d'agriculture :	M. Jean-Marc LÉZÉ, titulaire	Mme Véronique LEFRAND, suppléante

**6) Cinq personnes qualifiées dans le domaine de l'emploi et de l'insertion et de la création d'entreprise désignées intuitu personae :**

- Mme Priscilla RONDEAU, représentant le COORACE Pays de la Loire ;
- Mme Catherine CHATAIGNER, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité des Pays de la Loire (FAS) ;
- M. Philippe BIOTEAU, représentant la Fédération des Entreprises d'Insertion Pays de la Loire ;
- M. Benoît AKKAOUI, représentant l'Association Chantier École Pays de la Loire ;
- M. Jamel ARFI, représentant le Comité national de Liaison des Régies de Quartier.

**Article 2 :**

Peuvent, en outre, être appelés à être entendus, sur décision du président de la commission, les représentants d'autres administrations et organismes intéressés ainsi que toute personne compétente, notamment un représentant :

- de Pôle emploi ;
- du réseau d'accueil des jeunes (missions locales) ;
- de l'association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) ;
- de CAP emploi.

Les personnes entendues ne participent pas au vote.

**Article 3 : La formation spécialisée compétente dans le domaine de l'emploi de la CODEI, présidée par le Préfet ou son représentant, comprend :**

**1) Cinq représentants des services de l'État et de ses établissements publics :**

- Le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou son représentant ;
- Le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant ;
- Le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant ;
- Le directeur de l'interministérialité et du développement durable (DIDD) à la préfecture ou son représentant ;
- Le directeur territorial de Pôle emploi ou son représentant.

Le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) ou, le cas échéant, le directeur régional des finances publiques (DRFIP) ou son représentant, peut être entendu par la formation spécialisée compétente dans le domaine de l'emploi si elle le juge utile.

**2) Cinq représentants titulaires désignés par les organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs et pouvant se faire suppléer :**

CPME :	M. Éric BARILLER, titulaire	M. Jérôme DUCUING, suppléant
FDSEA :	Mme Bénédicte LÉBOUC, titulaire	M. Jeannick CANTIN, suppléant
MEDEF Anjou :	M. Bertrand SCHAUPP, titulaire	M. Jean-Luc LEROUX, suppléant

MEDEF du M. Jean-Christophe BRANGER, M. Gwenaël LEBAIN, suppléant  
 Pays Choletais : titulaire

U2P : M. Éric FRÉMY, titulaire M. Rémi VIRETTO, suppléant

**3) Cinq représentants titulaires désignés par les organisations syndicales représentatives de salariés et pouvant se faire suppléer :**

CFDT : M. Dominique BROUARD, M. Antoine LELARGE, suppléant  
 titulaire

CFE-CGC : M. Michel VANNIER, titulaire

CFTC : M. Alain LEMOINE, titulaire M. Jean-Pierre LEVRON, suppléant

CGT : M. Jean-Paul QUINQUENEAU, M. Pascal BOUVIER, suppléant  
 titulaire

CGT-FO : M. Christian MEROT, M. Jean-Jacques NICOLAI, suppléant  
 titulaire

**Article 4 : Le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) de la CODEI, présidé par le Préfet ou son représentant, comprend :**

**1) Le collège des représentants de l'État :**

- Le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou son représentant ;
- Le directeur départemental de la cohésion sociale (DDCS) ou son représentant ;
- le directeur régional des services pénitentiaires ou son représentant ;

**2) Le directeur territorial de Pôle emploi ou son représentant ;**

**3) Le collège des élus, composé de cinq membres titulaires pouvant se faire suppléer :**

- Membres du conseil régional :

M. Paul JEANNETEAU, titulaire Mme Catherine DEROCHE, suppléante

- Membres du conseil départemental :

M. Gilles GROUSSARD, titulaire M. Bruno CHEPTOU, suppléant

- Représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale désignés par l'association des maires :

M. Jean-Pierre BERNHEIM, vice-président M. Marc GOUA, vice-président de  
 de la communauté urbaine Angers Loire la communauté urbaine Angers Loire  
 Métropole, titulaire- Métropole, suppléant

M. John DAVIS, vice-président de M. Jean-Paul OLIVARÈS, vice-président de  
 l'agglomération du Choletais, titulaire de l'agglomération du Choletais,

suppléant

M. Patrice VÉRITÉ, conseiller délégué de  
la communauté d'agglomération Saumur  
Val de Loire, titulaire

M. Jackie GOULET, vice-président de la  
communauté d'agglomération Saumur  
Val de Loire, suppléant

**4) Le collège des neuf représentants titulaires du secteur de l'insertion par l'activité économique pouvant se faire suppléer :**

- Représentants du COORACE Pays de la Loire :  
M. Gilles PICHAVANT, titulaire      Mme Priscilla RONDEAU, suppléante
- Représentants de la Fédération des Entreprises d'Insertion Pays de la Loire :  
M. Philippe BIOTEAU, titulaire      M. Matthieu LERAYS, suppléant
- Représentants de la Fédération des Acteurs de la Solidarité des Pays de la Loire (FAS) :  
Mme Catherine CHATAIGNER, titulaire      Mme Mélanie LEMBRÉ, suppléante
- Représentants du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de la communauté urbaine Angers Loire Métropole :  
Mme Sophie SAUVOUREL, titulaire      Mme Véronique PAILLARD, suppléante
- Représentants du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de l'agglomération du Choletais :  
Mme Frédérique HUET, titulaire      M. Vincent ROBERT, suppléant
- Représentants de la direction du développement et de l'attractivité de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire :  
Mme Marjorie FRAYSSINES, titulaire      Mme Sandrine BOISDE, suppléante
- Représentant du dispositif local d'accompagnement du Maine-et-Loire (FONDES Pays de la Loire) :  
Mme Sarah MARTIN, titulaire      Mme Angélique LEROUX, suppléante
- Représentants de l'association chantier école Pays de la Loire :  
M. Benoît AKKAOUI, titulaire      M. Julien LESAGE, suppléant
- Représentants du comité national de liaison des régies de quartier :  
M. Jamel ARFI, titulaire      Mme Julia LANGE, suppléante

**5) Le collège des cinq représentants titulaires désignés par les organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs et pouvant se faire suppléer :**

- |               |                                    |                               |
|---------------|------------------------------------|-------------------------------|
| CPME :        | M. Éric BARILLER, titulaire        | M. Jérôme DUCUING, suppléant  |
| FDSEA :       | Mme Bénédicte LÉBOUC,<br>titulaire | M. Jeannick CANTIN, suppléant |
| MEDEF Anjou : | M. Rémi LAMBERT, titulaire         | M. Jean-Luc LEROUX, suppléant |

MEDEF du M. Jean-Christophe BRANGER, M. Gwenaél LEBAIN, suppléant  
Pays Choletais : titulaire

U2P : M. Éric FRÉMY, titulaire M. Rémi VIRETTO, suppléant

**6) Le collège des cinq représentants titulaires désignés par les organisations syndicales représentatives des salariés et pouvant se faire suppléer :**

CFDT : M. Dominique BROUARD, M. Antoine LELARGE, suppléant  
titulaire

CFE-CGC : M. Michel VANNIER, titulaire

CFTC : M. Alain AVRIL, titulaire M. David ALLET, suppléant

CGT : M. Jean-Paul QUINQUENEAU, M. Pascal BOUVIER, suppléant  
titulaire

CGT-FO : M. Joël YQUEL Mme Catherine ROCHARD, suppléante  
titulaire

**7) En qualité de personnes extérieures siégeant à titre permanent et pouvant se faire suppléer, mais ne participant pas au vote :**

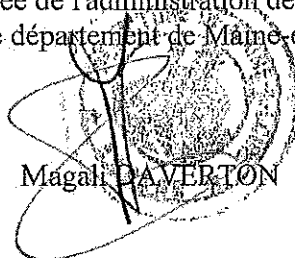
- Mme Lise CAILLETEAU, représentant le service insertion et emploi du Département de Maine-et-Loire, titulaire ;
- Mme Nathalie AIMÉ, représentant le service insertion et emploi du Département de Maine-et-Loire, suppléante.

**Article 6 :** L'arrêté préfectoral n° DIDD/BCI/029 du 26 avril 2019, portant composition de la CODEI et de ses deux formations spécialisées, est abrogé.

**Article 7 :** La secrétaire générale de la préfecture et la responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire de la DIRECCTE des Pays de la Loire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers le 14 MAI 2019

La secrétaire générale de la préfecture  
chargée de l'administration de l'État  
dans le département de Maine-et-Loire

  
Magali DAVERTON





## ***II - AUTRES***





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
MAINE-ET-LOIRE

1 rue Talot  
BP 84112  
49041 ANGERS cedex 01

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le directeur du pôle Stratégie, Budget, Immobilier, Logistique, Contrôle Fiscal et Domaine de la direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet des Alpes-Maritimes,

Vu le décret du président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II),

Vu la décision du 19 mai 2010 affectant M. Patrice GUERINEAU, administrateur des finances publiques, à la direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2019-044 du 09 mai 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Patrice GUERINEAU ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2019-042 du 09 mai 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Patrice GUERINEAU ;

**DECIDE :**

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet de Maine-et-Loire en date du 13 mai 2019, seront exercées par :

Mme Marilyn RAIMBAULT-LE DREN, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe au directeur du pôle Stratégie, Budget, Immobilier, Logistique, Contrôle Fiscal et Domaine,

Mme Annie RAULY, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division budget immobilier logistique,

Mme Anne BRIVOAL, Inspectrice des finances publiques, responsable du service budget,

M. François SMARZ, Inspecteur des finances publiques, responsable du service logistique,

M. Christophe GREVIN, Inspecteur des finances publiques, responsable du service immobilier.

Dans le cadre du fonctionnement de l'application CHORUS, la validation des approvisionnements sera assurée par :

Mme Anne BRIVOAL, Inspectrice des finances publiques, responsable du service budget,

M. Christophe GREVIN, Inspecteur des finances publiques, responsable du service immobilier,

M. François SMARZ, Inspecteur des finances publiques, responsable du service logistique,

Mme Agnès ARTHUIS, Contrôleuse principale des finances publiques, service logistique,

M. Pascal PELLETIER-BEAUMONT, Contrôleur principal des finances publiques, service immobilier  
logistique,

M Eric WOJCIECHOWSKI, Contrôleur des finances publiques, service logistique,

M. Didier LEFEVRE, Contrôleur des finances publiques, service budget,

Mme Amélie CHATEAU, Agente administrative principale des finances publiques, service budget.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Maine-et-Loire.

À Angers, le 13 mai 2019

L'administrateur des Finances Publiques  
Directeur du pôle Stratégie, Budget, Immobilier, Logistique,  
Contrôle Fiscal et Domaine,

  
Patrice GUERINEAU



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
MAINE-ET-LOIRE

1 rue Talot  
BP 84112  
49041 ANGERS cedex 01

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le directeur du pôle Gestion Publique et Ressources Humaines de la direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet des Alpes-Maritimes,

Vu le décret du président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II),

Vu la décision du 6 décembre 2010 affectant M. Gilles TOURPIN, administrateur des finances publiques, à la direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2019-041 du 9 mai 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Gilles TOURPIN ;

**DECIDE :**

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet de Maine-et-Loire en date du 13 mai 2019, seront exercées par :

Mme Marilyn RAIMBAULT-LE DREN, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe au directeur du pôle Gestion Publique et Ressources Humaines,

Dans le cadre de l'application **CHORUS FORMULAIRE**, la validation des actes sera assurée par :

M Maël MAINDRON, Inspecteur des finances publiques, division Ressources humaines, Recrutement, Formation professionnelle, Concours ;

MME Sylvie GODARD, Contrôleuse des finances publiques, division Ressources humaines, Recrutement, Formation professionnelle, Concours ;

Dans le cadre de l'application **CHORUS DT**, la validation des approvisionnements sera assurée par :

M. Alain WIBER, Inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Ressources humaines, Recrutement, Formation professionnelle, Concours ;

Mme Nathalie LAURENT-BIGARET, Inspectrice des finances publiques, division Ressources humaines, Recrutement, Formation professionnelle, Concours ;


M. Maël MAINDRON, Inspecteur des finances publiques, division Ressources humaines, Recrutement, Formation professionnelle, Concours ;

M. Loïc GINCHELEAU, Agent administratif principal des finances publiques, division Ressources humaines, Recrutement, Formation professionnelle, Concours ;

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Maine-et-Loire.

À Angers, le 13 mai 2019

L'administrateur des Finances Publiques  
Directeur du pôle Gestion Publique et Ressources Humaines



Gilles TOURPIN



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
MAINE-ET-LOIRE

1 rue Talot  
BP 84112  
49041 ANGERS cedex 01

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE RELATIF  
A LA GESTION DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE**

Le directeur du pôle Stratégie, Budget, Immobilier, Logistique, Contrôle Fiscal et Domaine de la direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet des Alpes-Maritimes,

Vu le décret du président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II),

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2019-044 du 9 mai 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Patrice GUERINEAU ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2019-043 du 09 mai 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire relatif à la gestion de la cité administrative à M. Patrice GUERINEAU ;

**DECIDE :**

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet de Maine-et-Loire en date du 13 mai 2019, seront exercées par :

Mme Marilyn RAIMBAULT-LE DREN, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe au directeur du pôle Stratégie, Budget, Immobilier, Logistique, Contrôle Fiscal et Domaine,

Mme Annie RAULY, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division budget immobilier logistique,

Mme Anne BRIVOAL, Inspectrice des finances publiques, responsable du service budget,

M. François SMARZ, Inspecteur des finances publiques, responsable du service logistique,

M. Christophe GREVIN, Inspecteur des finances publiques, responsable du service immobilier,

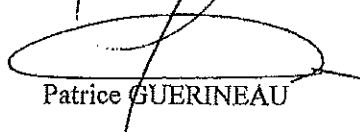
M. Didier LEFEVRE, Contrôleur des finances publiques, service budget,

Mme Amélie CHATEAU, Agente administrative principale des finances publiques, service budget,

La présente décision, sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Maine-et-Loire.

À Angers, le 13 mai 2019

L'administrateur des Finances Publiques  
Directeur du pôle Stratégie, Budget, Immobilier, Logistique,  
Contrôle Fiscal et Domaine,



Patrice GUERINEAU